



Croatie

Retrouver un testament en Croatie

~ Professionnels du droit, quelques questions/réponses pour vous aider ~

→ Lorsque l'existence d'un testament est avérée, qui doit être contacté pour obtenir des informations sur son contenu ?

Les informations sur le contenu du testament sont communiquées par le commissaire judiciaire, c'est-à-dire par le notaire désigné par le tribunal réglant la succession pour ouvrir le testament.

Les tribunaux étrangers peuvent recourir à l'entraide judiciaire, afin d'obtenir une copie du testament.

→ A qui peuvent être communiquées les informations ?

Les informations contenues dans le testament, voire la copie de celui-ci, peuvent être transmises aux autorités publiques, aux héritiers et aux personnes gratifiées ou privées de droit par le testament.

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 1^{er} avril 2026. En cas de difficulté particulière, consultez un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.





Croatie

→ Une procédure doit-elle être suivie ? Si oui, laquelle ?

Pour que les informations contenues dans le testament, voire la copie de celui-ci, puissent être communiquées, le testament doit avoir été ouvert conformément au droit croate.

→ Sous quelle forme la réponse peut-elle être transmise ?

La copie légalisée du testament est transmise par voie postale.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 1^{er} avril 2026. En cas de difficulté particulière, consultez un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.